

[Text]

**The Chairman:** Mr. Trudel.

**Mr. Trudel:** Mr. Chairman, when was this contribution from the employees started? I understand it was on a non-contribution basis for a good many years and that some 30,000-odd people are now receiving pensions but that a good portion of them have not contributed to this fund. Would you know the year that this was started, where it was a question not of choice but of obligation to participate in this pension fund?

**Mr. MacMillan:** In the modern pension funds the first opportunity to contribute arose in 1935 and then the pension plan was changed. There were modifications of one kind and another. In 1952 it underwent a major change and we conducted a large campaign to try to bring about voluntary contribution to the plan and this was partially

• 1715

successful. Then in 1959 we made it compulsory for all new employees. We felt we could not make it compulsory for existing employees but again we conducted a campaign to encourage people to contribute. We have done it once more since then.

**The Chairman:** Mr. Portelance.

**Mr. Portelance:** Mr. MacMillan or Mr. Vaughan, according to your report 7800 people left the CNR last year, 1500 of them on early retirement. What about the remaining 6300? Were they also retiring?

**Mr. MacMillan:** Yes. You see, during the course of the year we have a considerable turn-over of employees in their first four or five years of service—young ladies starting and working four or five years and becoming married and young men starting and then moving on—and at the other end of the scale we have people who have died or whose health has failed or who have reached normal retirement age. We have a turn-over in total of about 6 per cent per annum.

**Mr. Portelance:** So these people were not replaced because your staff was reduced.

**Mr. MacMillan:** Yes.

[Interpretation]

caisse n'est pas suffisamment saine du point de vue actuariel pour le faire.

**Le président:** Monsieur Trudel.

**M. Trudel:** Monsieur le président, quand la contribution de la part des employés a-t-elle commencé? Si j'ai bien compris, le régime était non-contributoire pendant un certain nombre d'années et que quelque 30,000 personnes reçoivent maintenant des pensions, mais une bonne partie de ceux-ci n'ont pas contribué à la caisse. Auriez-vous l'année exacte où on a commencé, où c'était non plus laissé au choix mais obligatoire?

**M. MacMillan:** Dans les régimes modernes de pensions la première occasion est arrivée en 1935 pour contribuer et alors le régime de pensions a été modifié. Il y a eu des modifications d'une façon ou d'une autre. En 1952 on a effectué des modifications majeures et nous avons eu une vaste campagne à ce moment-là pour essayer d'obtenir des contributions

volontaires au régime et ceci a réussi partiellement. Ensuite, en 1959, nous l'avons rendu obligatoire pour tous les nouveaux employés. Nous avons pensé nous ne pouvions pas le rendre obligatoire pour les employés actuels, mais encore une fois nous avons eu une campagne pour essayer d'encourager les gens à contribuer. Nous l'avons fait une fois de plus depuis.

**Le président:** Monsieur Portelance.

**M. Portelance:** Monsieur MacMillan ou monsieur Vaughan, selon votre rapport, 7,800 personnes ont quitté le service du National-Canadian l'an dernier, dont 1,500 en vertu d'une retraite anticipée. Qu'est-ce qui en est des 6,300 qui restent? Est-ce qu'ils prenaient leur retraite aussi?

**M. MacMillan:** Oui. Voyez-vous au cours de l'année, nous avons un roulement assez considérable parmi les employés qui ont moins de cinq ans de service, des jeunes filles qui commencent et travaillent quatre ou cinq ans et se marient et des jeunes hommes qui commencent et ensuite s'en vont et à l'autre bout de l'échelle, vous avez ceux qui sont morts ou dont la santé s'est affaiblie, ou ceux qui sont arrivés à l'âge normal de la retraite. Nous avons donc un roulement de 6 p. cent par année environ.

**M. Portelance:** Et vous ne les avez pas remplacés parce que vous avez réduit votre personnel?

**M. MacMillan:** Oui.